



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 97028

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les déclarations mensongères du ministre délégué aux anciens combattants concernant le dossier de l'attribution des bonifications de campagne aux anciens combattants en Afrique du Nord. En décembre 2004, il a en effet demandé à M. Christian Gal, inspecteur des affaires sociales, un rapport à ce sujet, qui lui a été remis le 6 juillet 2005 a ensuite déclaré en réponse à une question écrite du 26 juillet 2005, que « l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Le rapport final vient d'être remis au ministre qui a saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique ». Pourtant, M. Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'État, a précisé le 7 avril dernier que « le Conseil d'État n'a été saisi d'aucune demande d'avis relative à ce sujet ». Dans ces conditions, il lui demande quand le ministre présentera ses excuses pour avoir menti à la nation et au monde combattant, quand il va remettre le rapport de M. Gal au Conseil d'État, et quand il va mettre en place une commission composée de représentants des associations d'anciens combattants et de parlementaires pour étudier ce rapport, afin de régler le problème de l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants d'Afrique du Nord. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97028

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6065

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9031